



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE VINGT-DEUX FEVRIER À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. David EYSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS

Excusés ayant donné procuration :

M. Christophe CURIE à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON  
M. Jacques VIGNAL à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL  
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	19

DATE DE LA CONVOCATION

16/02/2024

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

16/02/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**N° 2024-001 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 264 - CHEMIN DES AIRES – ETAT – REGION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2023-029 du 27 avril 2023 a été adopté le projet et la demande de subvention afférents à l'aménagement de la RD 264 et du parking sis chemin des Aires.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires a pour objectif de sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes et de relier la voie verte sur l'axe partant des services techniques à la piscine communale René Seydoux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la Préfecture en charge de l'instruction de la demande de subvention requiert la modification de la délibération par la mention unique du projet de la RD 264 et le rajout du plan de financement.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à :

- RD 264 chemin des Aires : 578 097.50 € HT soit 690 957.00 € TTC
- Coût total du projet : **578 097.50 € HT soit 690 957.00 € TTC**

et est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès de la Région et de l'État selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Pourcentage de financement	Montant en € HT
ETAT (DETR)	15	86 714.63
DEPARTEMENT	40	231 239.00
REGION	15	86 714.63
MAIRIE	30	173 429.24
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>578 097.50</b>

Le projet sera réalisé à partir du 4ème trimestre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

**ABROGE** la délibération n° 2023-029 du 27 avril 2023 portant sur les projets et la demande de subvention afférents à l'aménagement de la RD 264 et du parking sis chemin des Aires.

**ARRÊTE** les projets d'aménagement de la RD 264 chemin des Aires et d'aménagement comme indiqué ci-avant

**SOLLICITE** une subvention auprès de la Région et de l'État.

**ADOpte** le plan de financement comme indiqué ci-avant.

**INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la commune en section d'investissement

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER

